

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2013

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 juin 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Nancy Paquet
	Thérèse Gagnon
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-06-102 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D' l'ordre du jour en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert, et en apportant la correction suivante au point 16, où on doit lire « 26, 27 et 28 septembre 2013 » au lieu de « 25, 26 et 27 septembre 2013 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-06-103 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-104 APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent deux mille huit cent soixante-dix-huit dollars et soixante-seize cents (102 878,76 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de six mille cinq cent soixante-dix dollars et soixante et onze cents (6 570,71 \$), et les salaires nets payés au montant de douze mille dix-neuf dollars et quarante-neuf cents (12 019,49 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent vingt et un mille quatre cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-seize cents (121 468,96 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4624 à 4649 du compte bancaire n° 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2013-06-105 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER DE L'O.M.H DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT QUE Mme Louise Ouellet dépose le rapport financier de l'exercice financier 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane devant le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport financier concernant l'exercice 2012 de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane par Mme Louise Ouellet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-106 RENOUELEMENT - EMPRUNT TEMPORAIRE SOUS FORME DE MARGE DE CRÉDIT - CAISSE POPULAIRE DU RIVAGE ET DES MONTS

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

DE renouveler l'emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, au montant de trois cent mille dollars (300 000 \$), à taux variable, pour les opérations courantes de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents relatifs concernant le renouvellement de l'emprunt temporaire sous forme de crédit auprès de la Caisse populaire du Rivage et des Monts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-107 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL - ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE - JANVIER À JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose devant le conseil municipal le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2013.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt du rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de janvier à juin 2013, par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-108 OFFRE DE SERVICE - ASSISTANCE TECHNIQUE - FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU 2012 - STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - BPR-INFRASTRUCTURE INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit produire un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable ainsi qu'un état de la situation et un plan d'action au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et ce, au plus tard le 1^{er} juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de service de gré à gré à deux entreprises dans le cadre d'assistance technique requise pour compléter le formulaire 2012 de l'usage de l'eau potable qui consiste à une obligation municipale découlant de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les activités réalisées sont admissibles, en priorité 2, au Programme de retour de la taxe sur l'essence (TECQ 2010-2013);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres de service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de service présentée par BPR-Infrastructure inc., en date du 26 avril 2013.

D'accepter la proposition de BPR-Infrastructure inc. pour la réalisation du bilan sommaire et une assistance technique pour compléter le formulaire de l'état de la

situation et du plan d'action pour un budget maximal de deux mille dollars (2 000 \$), taxes en sus, avec un mode de facturation horaire où seules les activités réalisées seront facturées.

D'accepter la proposition de BPR-Infrastructure inc. pour la visite des installations municipales, le rapport de visite, la brève description des installations municipales ainsi que les recommandations pour le choix de la méthode d'étalonnage (volumétrique si possible), l'enregistreur de données et les équipements supplémentaires qui pourraient être installés pour un budget approximatif de cinq mille dollars (5 000 \$), taxes en sus, où seules les activités réalisées seront facturées, et ce, en tenant compte des installations et des besoins de la Municipalité.

D'accepter l'offre de service de BPR-Infrastructure inc. concernant l'assistance technique pour la réalisation d'une procédure d'étalonnage afin que la Municipalité soit autonome dans les prochaines années, et ce, sur une base horaire et à la demande de la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2013-06-109

ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRE EXTÉRIEURE - DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à trois (3) soumissionnaires concernant la fourniture, la livraison et l'installation de bandes de patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions sont parvenues à la Municipalité de Saint-René-de-Matane comme il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Sports Loisirs, le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation de bandes de patinoire extérieure pour la somme de soixante et un mille six cent soixante-quinze dollars (61 675 \$), taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, en date du 15 mai 2013, au devis et aux autres documents de l'appel d'offres sur invitation écrite.

QUE le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires suivants : 18 041,00 \$ au poste 02 701 30 527 (Patinoire), 16 916,79 \$ au poste 02 320 00 521 (Voirie d'été) et une subvention de 32 869,29 \$ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2013-06-110

AUTORISATION - TRAVAUX D'EXCAVATION DE L'EMPLACEMENT DE LA PATINOIRE - 5, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - RÉFECTION DE LA PATINOIRE - GRATUITÉ D'UTILISATION DE LA MACHINERIE MUNICIPALE ET D'ÉQUIPEMENTS - GRATUITÉ DE LA FOURNITURE DE DIESEL

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation doivent être exécutés sur l'emplacement de la patinoire avant de pouvoir procéder à sa réfection;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation de la patinoire sont sous la direction du comité de développement local, CODEL;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles offrent leurs services pour effectuer les divers travaux concernant l'excavation de l'emplacement de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane juge pertinent de contribuer financièrement aux travaux concernant la réfection de la patinoire municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les travaux d'excavation de l'emplacement de la patinoire située au 5, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

Le conseil municipal autorise également :

- l'utilisation, par le comité de développement local, CODEL, de la machinerie lourde appartenant à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, à condition qu'elle soit conduite exclusivement par l'opérateur de la machinerie lourde de la Municipalité, soit M. Donald Parent, lequel agit comme bénévole dans le cadre de ces travaux;
- l'utilisation d'équipements appartenant à la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour assurer la réussite de ces travaux d'excavation;
- la gratuité de la fourniture du carburant diesel pour la machinerie lourde nécessaire à ces travaux.

DE transmettre copie de la présente résolution au comité de développement local, CODEL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-06-111 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » - PROPOSITION DE DÉMARCHE REGROUPEE – MANDAT À LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 309-05-13 de la MRC de La Matanie qui demande aux municipalités désireuses de participer à une démarche regroupée dans le cadre de l'édition 2013-2014 du Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) de manifester leur intérêt par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le Programme met des sommes à la disposition des municipalités et des MRC pour les aider à élaborer leur politique et leur plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d'une démarche regroupée, la subvention est de dix mille dollars (10 000 \$) par municipalité, pour les cinq premières municipalités participantes, et de huit mille dollars (8 000 \$), par municipalité additionnelle, jusqu'à concurrence de deux cent mille (200 000 \$), la contribution de la MRC doit équivaloir à 10 % de la valeur totale du projet;

CONSIDÉRANT QU'une demande regroupée doit inclure un minimum de cinq municipalités pour faire l'objet de financement;

CONSIDÉRANT QU'une telle démarche permettrait aux municipalités participantes et à la MRC de La Matanie d'adopter une politique des aînés;

CONSIDÉRANT QU'une telle politique est susceptible de devenir un prérequis pour que les municipalités puissent être admissibles à certains fonds d'aide financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Matanie est affectée par le vieillissement de sa population qui pose de grands enjeux, notamment, en lien avec la desserte en services, le logement, la mobilité et la fiscalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes sociales en lien avec les besoins et les attentes des personnes âgées devraient augmenter dans les années à venir;

CONSIDÉRANT QU'une politique est susceptible de mieux baliser les responsabilités du secteur municipal, nouer des liens entre les municipalités et le milieu de la santé et des services sociaux, incluant les organismes actifs auprès des aînés, et permettre de définir les priorités d'actions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite s'engager dans la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

QU'à titre de participante, la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise le dépôt d'une demande d'aide financière regroupée par la MRC de La Matanie dans le cadre de l'édition 2013-2014 du Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA);

QUE M. le conseiller Ghyslain Lapointe est nommé à titre de personne responsable des questions relatives aux aînés dans le cadre du présent projet.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-112 DÉROGATION MINEURE - DEMANDE N° 2013-35003 - 12, ROUTE DE LA MONTAGNE - LOT 8-1, RANG V11, CANTON TESSIER, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MATRICULE 1097-86-0024

M. Steeve Lavoie, membre du comité consultatif d'urbanisme, donne des explications concernant la demande de dérogation mineure n° 2013-35003.

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à s'exprimer relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le règlement n° 2008-06, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme :

Demande n° 2013-35003

Demande faite par M. Harold Chassé concernant l'immeuble sis au 12, route de la Montagne à Saint-René-de-Matane, lot 8-1, rang VI1, au cadastre du canton Tessier, Saint-René-de-Matane, matricule 1097-86-0024; il est demandé une dérogation aux règlements d'urbanisme de façon à ce la marge de recul latérale soit établie à 4 mètres plutôt qu'à 6 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation n° 2013-03 du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane faite au conseil municipal, en date du 13 mai 2013;

CONSIDÉRANT la publication, en date du 14 mai 2013, d'un avis public annonçant la séance au cours de laquelle toute personne intéressée peut être entendue par le conseil municipal relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder la dérogation mineure n° 2013-35003 telle que présentée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-PR-01(1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE ARTISANAL « FUMOIR » À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UNE RÉSIDENCE DANS LA ZONE 5-F, ET AUTRES MODIFICATIONS REQUISES POUR TENIR COMPTE DE PROBLÉMATIQUES D'AMÉNAGEMENT

M. le conseiller Dominic Côté donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le projet de règlement numéro 2013-PR-01(1), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage artisanal « Fumoir » à titre d'usage

complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement.

QUE le projet de règlement numéro 2013-PR-01(1) contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire en ce qui concerne :

- Permettre les fumoirs dans la zone 5-F à titre d'usage complémentaire artisanal à une résidence;
- Ajuster, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie, les conditions d'implantation des résidences en zone agricole (6-Av, 7-Af et 38-Af);
- Réduire la marge avant de 14 mètres à 8 mètres pour les zones forestières traversées par la route 195 (1-F, 2-F, 3-F, 5-F, 10-F, 43-F et 44-F). La marge de recul avant donnant sur la route 195 demeure à 14 mètres.

QUE toutes les autres dispositions comprises dans le projet de règlement numéro 2013-PR-01(1) ne sont pas soumises à une approbation référendaire.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juillet 2013 à 19 h, à la salle du conseil située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane.

Copies du règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, M. le conseiller Dominic Côté demande qu'il y ait, lors de l'adoption, dispense de lecture.

2013-06-113

ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-PR-01(1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE ARTISANAL « FUMOIR » À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE À UNE RÉSIDENCE DANS LA ZONE 5-F, ET AUTRES MODIFICATIONS REQUISES POUR TENIR COMPTE DE PROBLÉMATIQUES D'AMÉNAGEMENT »

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2013-PR-01(1), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage artisanal « Fumoir » à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement ».

Ce projet vise, comme son nom l'indique, à modifier le Règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre l'usage artisanal « Fumoir » à titre d'usage complémentaire à une résidence dans la zone 5-F, et autres modifications requises pour tenir compte de problématiques d'aménagement.

DE transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement numéro 2013-PR-01(1) à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2009-04 AFIN DE RECONNAÎTRE CERTAINES RUES PRIVÉES À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION »

Mme la conseillère Thérèse Gagnon donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2013-02, intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats, et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 2009-04 afin de reconnaître certaines rues privées à la délivrance d'un permis de construction ».

Le but du règlement est de permettre la construction sur des terrains desservis par une rue privée.

Copies du règlement ayant été distribuées aux membres du conseil municipal plus de deux jours juridiques avant la présente séance, Mme la conseillère Thérèse Gagnon demande qu'il y ait, lors de l'adoption, dispense de lecture.

2013-06-114

FQM - 72^{ES} ASSISES ANNUELLES - 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2013 - QUÉBEC - INSCRIPTION D'ÉLUS ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE les élus ont manifesté l'intérêt de participer aux 72^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, qui se dérouleront les 26, 27 et 28 septembre 2012, à Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, stipule que celle-ci est autorisée à assister à des congrès spécialisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'inscription de deux (2) élus aux 72^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, au coût de six cent vingt dollars (620 \$) par inscription, taxes en sus.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire aux 72^{es} Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, au coût d'inscription de six cent vingt dollars (620 \$), taxes en sus.

QUE les frais de transport, d'hébergement et de repas sont à la charge de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément au règlement n° 2012-01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires 02 110 00 454 pour l'inscription et 02 110 00 310 en ce qui concerne les frais de transport, d'hébergement et de repas des élus municipaux ainsi qu'aux postes budgétaires 02 130 00 494 pour l'inscription et 02 130 00 310 en ce qui concerne les frais d'hébergement, de transport et de repas de la directrice générale.

2013-06-115

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose devant le conseil municipal les indicateurs de gestion 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du dépôt par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay du rapport des indicateurs de gestion 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉMISSION - MME NANCY PAQUET - CONSEILLÈRE AU SIÈGE N° 4 DU
CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay fait lecture de la lettre de démission de Mme la conseillère Nancy Paquet, conseillère au siège n° 4 du conseil municipal. La démission est effective à compter du 14 juin 2013. La directrice générale informe que le siège n° 4 du conseil municipal deviendra vacant à cette date.

2013-06-116

**VACANCE AU SIÈGE N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ DE
SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Nancy Paquet au siège n° 4 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, à compter du 14 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que quatre (4) mois avant la prochaine élection générale, prévue en novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le siège n° 4 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane demeurera sans titulaire, et ce, jusqu'à la prochaine élection générale de novembre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-117

**REMPLACEMENT DE MME NANCY PAQUET - NOMINATION D'UN
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ - CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'O.M.H. DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Nancy Paquet au poste de conseillère au siège n° 4 du conseil municipal, à compter du 14 juin 2013;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Nancy Paquet à titre de représentante de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de Mme Nancy Paquet, à titre de représentante de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane, se termine en décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE nommer, en remplacement de Mme Nancy Paquet, M. le conseiller Pascal Dufour à titre de représentant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, afin de siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-René-de-Matane.

QUE le mandat de M. Pascal Dufour se termine en décembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-118

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - ENTRETIEN D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU RENVERSÉ PAR LA PROPRIÉTAIRE RIVERAINE - LOT 10, RANG X, CANTON TESSIER, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE Mme Marianne Fortin a présenté une requête écrite, et ce, en son nom, afin de recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder à des travaux sur un secteur du chemin du Renversé, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le secteur concerné par la demande de Mme Marianne Fortin est un secteur de chemin fermé par le règlement numéro 2003-04, intitulé « Règlement ayant pour objet la fermeture d'une partie du chemin du Renversé »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec Mme Marianne Fortin dans le cadre de travaux sur une partie du chemin du Renversé en conformité avec sa requête écrite, et ce, à ses frais et à la satisfaction de la Municipalité.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-119

DEMANDE DE SERVICE - CREUSAGE DE FOSSÉS - LOTS 15-P ET 16, RANG IX, CANTON TESSIER, SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la requête écrite de M. Raymond Fortin, datée du 23 mai 2013, demandant à la Municipalité de Saint-René-de-Matane d'effectuer avec sa machinerie municipale le creusage des fossés sur les lots 15-P et 16, Rang 1X, canton Tessier, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le secteur concerné par la requête de M. Raymond Fortin est un secteur de chemin fermé par le règlement numéro 2003-04, intitulé « Règlement ayant pour objet la fermeture d'une partie du chemin du Renversé »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

D’aviser M. Raymond Fortin que la Municipalité de Saint-René-de-Matane n’effectuera pas les travaux faisant l’objet de la requête.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la signature d’un protocole d’entente concernant l’exécution des travaux mentionnés dans la requête de M. Raymond Fortin à la condition que ce dernier procède ou fasse procéder aux travaux mentionnés dans sa requête datée du 23 mai 2013, et ce, à ses frais et à la satisfaction de la Municipalité.

D’autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d’entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-120

PROJET À L’ÉTUDE - MODIFICATION CONCERNANT LES SERVICES DE L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT - SERVICE DE L’URBANISME - MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le retard dans le suivi des nombreux dossiers de mise en demeure concernant la réglementation d’urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU’il est primordial pour le bon fonctionnement, la visibilité et la crédibilité de la Municipalité que les dossiers en litige se règlent avec diligence, et ce, en conformité à la réglementation en vigueur sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont de plus en plus conscients du fait de la nécessité d’obtenir un permis avant d’entreprendre des travaux de rénovation, de construction ou tout autre permis;

CONSIDÉRANT la charge de travail de plus en plus volumineuse pour l’inspecteur en bâtiment désigné pour l’ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE l’inspecteur en bâtiment affecté au territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane doit également partager son temps avec d’autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l’inspecteur en bâtiment, même avec la meilleure volonté, ne peut donner un service adéquat à la Municipalité de Saint-René-de-Matane avec le peu de temps mis à sa disposition;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens se plaignent de plus en plus de la difficulté à rejoindre par téléphone le Service de l’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est insatisfaite de de la façon dont fonctionne le Service d’urbanisme de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juin 2013

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE faire connaître à la MRC de La Matanie l'insatisfaction de la Municipalité de Saint-René-de-Matane relativement à l'organisation du Service de l'urbanisme.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane étudie la possibilité de se retirer du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie.

QUE copie de cette résolution soit acheminée aux municipalités de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-06-121 ANNULATION DU PROJET D'ACHAT DE TERRAIN - LOTS 9-P ET 10-P, RANG VII, CANTON TESSIER - RUE DES PINS, SAINT-RENÉ-DE-MATANE - ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 2013-01-022

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons hors du contrôle de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le projet d'achat d'un terrain situé sur la rue des Pins, lots 9-P et 10-P, rang V11, canton Tessier, Saint-René-de-Matane, est annulé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la présente résolution abroge la résolution n° 2013-01-022.

QUE le projet d'achat d'un terrain situé sur la rue des Pins, lots 9-P et 10-P, rang VII, canton Tessier, Saint-René-de-Matane, est annulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉMISSION - M. RÉGINALD BERNIER - POSTE DE JOURNALIER – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe de la démission de M. Réginald Bernier au poste de journalier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane. La démission est effective à compter du 1^{er} juillet 2013.

2013-06-122 AUTORISATION - OFFRE D'EMPLOI - POSTE SAISONNIER ET SURNUMÉRAIRE - OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE ET JOURNALIER - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE M. Réginald Bernier a donné sa démission au poste de journalier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, en date du 31 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une offre d'emploi avec parution dans le journal L'Avantage, sur le site Web d'Emploi-

Québec et dans le Bulletin d'information municipale afin de combler le poste d'opérateur de machinerie lourde, emploi surnuméraire, et le poste de journalier, emploi saisonnier, à la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-06-123 AUTORISATION - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE -
ASPHALTAGE DES RUES DU PUIITS ET DE LA FABRIQUE À SAINT-RENÉ-
DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, pour l'asphaltage des rues du Puits et de la Fabrique à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-06-124 AUTORISATION - TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA ROUTE
DE L'ÉGLISE, SECTEUR DE L'EX-SAINT-NIL - GROUPE LEBL (2004) INC.**

CONSIDÉRANT la requête écrite datée du 30 mai 2013 de M. Bertrand Bonenfant du Groupe Lebel (2004) inc. demandant à la Municipalité de Saint-René-de-Matane des travaux d'amélioration sur une partie du chemin situé entre le stationnement de l'ancienne église et le cimetière du secteur de l'ex-Saint-Nil, soit sur la route de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés consisteront à faire diminuer le ruissellement des eaux en bordure du chemin et ainsi améliorer le drainage des fossés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec M. Bertrand Bonenfant du Groupe Lebel (2004) inc. pour des travaux d'amélioration sur une partie du chemin entre le stationnement de l'ancienne église et le cimetière du secteur de l'ex-Saint-Nil, soit sur la route de l'Église.

QUE les travaux exécutés doivent être à la satisfaction de la Municipalité, et ils sont aux frais du Groupe Lebel inc.,

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGER-COMPTÉ RENDU- SÉANCE DE MAI 2013

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance de mai 2013 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MAI 2013

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance de mai 2013 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucune affaire nouvelle à inscrire à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2013-06-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 juin 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg